



Séance du 14 février 2025

N° : CS-14022025-03

Objet : Aménagement des abords du lac de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet :
- désignation et remplacement partiel d'un membre de la Commission des Marchés Publics.

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze du mois de février à quatorze heures.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel Planté (salle Henri Lavielle) du Département des Landes, en présentiel et en visioconférence, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 18
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 31
Votes Pour : 31
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

Etaient présents physiquement :

M^{mes} TOLLIS et LARREZET.

Etaient présents en visioconférence :

M^{mes} LAGORCE et BERGEROO, M. DELAVOIE

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

Etaient présents physiquement :

M^{mes} DOUSTE, THIEROT, PUJOS, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. COMET, SAINT-JOURS, PUJOS, DULER, DOMET

Etaient présents en visioconférence :

MM. IUNG, RIMONTEIL, DAULOUEDÉ

Ayant donné pouvoir :

M. DELPUECH ayant donné pouvoir à M^{me} BERGEROO, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M. LABRUYERE ayant donné pouvoir à M^{me} LARREZET.

Absents excusés :



M. D'INCAU.

Assistaien en outre :

M^{mes} DAUBA et LAILHEUGUE, M. LASALA (Conseil départemental - Secrétariat Général - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités),
 MM. MOZAS, ALBIN, ZUAZO, MENGIN, GARRABOS (Conseil départemental – Direction de l'Environnement - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités),

N° CS-14022025-03

VU la délibération du CS_06122024-02, introduisant la possibilité de remplacement partiel d'un membre d'une Commission des Marchés Publics dédiée, suite à la vacance d'un siège ;

VU la candidature de Madame Muriel LAGORCE, déposée dans le cadre de la vacance d'un siège de titulaire à la Commission des Marchés Publics pour les aménagements des abords du lac de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

ELIT

- M^{me} Muriel LAGORCE, membre titulaire de la Commission des Marchés Publics pour les aménagements des abords du lac de Cazaux-Sanguinet à Sanguinet.

La Commission des Marchés Publics est ainsi composée comme suit :

Présidente : **Madame Sandra TOLLIS**

Titulaires : **Madame Françoise DOUSTE**
Madame Muriel LAGORCE

Suppléants : **Monsieur Jean-Richard SAINT JOURS**
Madame Carmen THIEROT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.